

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

- ITEKA -

**RAPPORT D'ENQUETE
SUR LES EVENEMENTS TRAGIQUES
DE NOVEMBRE 1991**

Bujumbura - Avril 1992

INTRODUCTION

Fin novembre 1991, le Burundi a été secoué par une nouvelle crise caractérisée, une fois de plus, par de nombreuses violations des droits de l'homme.

Après moins d'une année d'existence légale, la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme "ITEKA" s'est trouvée confrontée à une situation particulièrement difficile.

Du point de vue des droits de l'homme, les événements de novembre 1991 ont été marqués par de trop nombreuses morts, les unes plus atroces que les autres, des mutilations et blessures, dues tant aux affrontements qu'aux tortures, des disparitions, des arrestations arbitraires suivies quelques fois d'extorsion de fonds, des règlements de comptes personnels ou même administratifs, des départs massifs en exil.

C'est de cela que le présent rapport voudrait rendre compte succinctement, en relevant plus particulièrement les violations des droits de l'homme perpétrés par les assaillants, lors de leurs attaques, d'une part, et, d'autre part, celles imputables aux forces de l'ordre.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir mené des enquêtes approfondies. Nous n'en avons guère les moyens. Pour produire un rapport relativement complet, nous aurions dû recueillir beaucoup plus de témoignages, les analyser et les critiquer plus systématiquement, établir des listes exhaustives des personnes mortes ou disparues, ainsi que celles des gens arrêtés et en détention, et les comparer aux listes, manifestement incomplètes, fournies par les autorités, nous rendre dans les pays limitrophes où de nombreux compatriotes se sont réfugiés, afin de voir leurs conditions d'accueil et enregistrer leurs propres témoignages.

En dépit de toutes ces insuffisances, nous croyons que les investigations menées sont suffisantes pour décrire la crise dans ses grandes lignes et pour dégager une série de recommandations.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il importe de relever deux points fort significatifs du climat qui a entouré cette enquête.

Il s'agit d'abord de la collaboration des pouvoirs publics. Aucune recherche sérieuse ne peut aboutir sans accès à l'information. A ce propos, la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme exprime sa gratitude aux pouvoirs publics pour avoir généralement facilité la tâche aux Ligues.

Les bonnes dispositions des plus hautes autorités politiques se sont concrétisées aux premières heures de la crise. En effet, dès le 26 novembre 1991, le Premier Ministre a réuni les présidents des différentes associations de défense des droits de

l'homme pour leur faire part de la volonté du Gouvernement de gérer la situation dans le respect des droits de l'homme, et pour solliciter le concours de leurs associations à cet effet.

Avant et après cette rencontre, très importante pour la suite des événements, l'action de nombreux membres de la Ligue ITEKA a été très remarquable. Grâce à elle notamment, les hautes autorités ont pu être avisées régulièrement et sans délai des cas de violation des droits de l'homme et leur rapide intervention s'est à maintes reprises avérée salvatrice.

Sur le terrain cependant, les choses ne sont pas toujours allées de soi. Nous avons déploré ici et là des réticences à peine voilées et des lenteurs injustifiées fort préjudiciables à notre action. Néanmoins, globalement, grâce à la coopération des autorités politiques, nous avons pu accomplir notre mission de façon plus ou moins satisfaisante. Nous avons pu ainsi nous rendre dans les différents lieux de détention et nous déplacer à l'intérieur du pays dès que la sécurité le permettait.

Le deuxième point à signaler, c'est la collaboration effective, sur le terrain, des deux Ligues des droits de l'homme reconnues. Pour plus d'efficacité, vu l'ampleur de la tâche qui nous attendait, les deux Ligues du Burundi ont jugé opportun de conjuguer leurs efforts et ont mis sur pied un comité de crise composé de membres des deux associations. C'est ce comité qui a organisé les enquêtes menées dans les provinces et localités les plus touchées par les troubles. Quatre groupes se sont rendus, une ou plusieurs fois, aux endroits suivants:

- Rugombo, Murwi, Buganda
- Bubanza, Rugazi, Muzinda, Gihanga
- Mabayi, Bukinanyana, Gatumba
- Kayanza, Ngozi

Toutefois, les enquêtes à Bujumbura ont été menées par la seule Ligue Burundaise des Droits de l'Homme "ITEKA".

Par ailleurs, il ne lui a pas été permis de recueillir des informations auprès des camps militaires de Bujumbura.

Le présent rapport a pour objectif d'exposer brièvement les faits sur base des informations recueillies auprès des autorités administratives, des forces de l'ordre (armée et gendarmerie) et des populations locales.

I. PROVINCE CIBITOKÉ

I.1.

Rugombo - Murwi - Buganda (22 décembre 1991)

Selon le Gouverneur de la Province Cibitoke, la commune Murwi et tout spécialement la zone Buhayira a été la plus troublée par les assaillants.

Il ressort des témoignages des autorités administratives et de la population que dix enseignants, hutu et tutsi, ainsi que des membres de leurs familles ont été massacrés dans cette commune par les assaillants dans la nuit du 23 novembre 1991. Les enseignants tutsi ont été tués uniquement à cause de leur appartenance ethnique. Leurs collègues hutu ont été tués pour avoir refusé de collaborer avec les assaillants. C'est notamment le cas de Pascal NDABADUGARITSE qui avait refusé d'être scarifié. La population de Kigazi fait par ailleurs état du massacre de toute la famille de l'ex-chef de zone par un certain Sédécias BANTANZEHOSE.

Selon le Commandant de la Brigade de Buganda, les assaillants avaient établi leur Etat-Major à Kigazi, en commune Murwi. La population signale qu'ils ont détruit un pont vers Buhayira, ce qui a retardé l'arrivée des militaires. Elle ajoute que l'affrontement entre les forces de l'ordre (venues de Cibitoke) et les assaillants, qui étaient munis d'armes blanches, a eu lieu sur la colline de Muzenga. Elle affirme enfin que, dans leur fuite, les assaillants se sont mêlés à la population de sorte que les militaires firent des victimes parmi les habitants (notamment une femme et ses quatre enfants).

L'Administrateur de la commune Murwi indique que pour l'ensemble de la commune on compte 165 victimes de l'attaque des assaillants et de la répression militaire. Parmi ces victimes, on dénombre une trentaine d'assaillants, le reste étant des victimes, soit des assaillants, soit des balles perdues et des exactions des militaires qui ont continué jusqu'à l'arrivée du Commandant HAKIZA.

En commune de Buganda, selon l'Administrateur communal, trois familles tutsi ont été complètement décimées par les assaillants. Ceci expliquerait l'attitude affichée par certains Rwandais de la commune. Selon lui, il y aurait eu 56 morts, plus précisément 56 cadavres ont été enterrés.

En commune Rugombo, l'Administrateur parle de la mort de 3 enseignants, burundais et rwandais, tous tutsi, de l'école primaire de Ruyaga, et ce pendant la nuit du 23/11/1991. Une rwandaise de la localité de Cishemere, blessée le 23/11/1991, est morte trois jours après. L'administrateur a tenu à souligner que les Rwandais semblaient être les premiers visés, vu le nombre de victimes enregistrées. Ce qui explique en partie l'attitude revancharde affichée par certains rwandais, surtout à Cishemere où ils se sont permis de molester l'Administrateur qui tentait de les rappeler à l'ordre. Selon le même administrateur, une autre personne s'est suicidée, car elle était complice des assaillants. Les assaillants avaient établi leur lieu de retranchement à Kiramira.

D'après le Gouverneur, le Lieutenant-Colonel BIKOMAGU, Commandant des opérations dans la région et le Commandant de la Brigade de Buganda, trente-deux assaillants ont été arrêtés et transférés à Bujumbura. Le Lieutenant-Colonel BIKOMAGU précise que d'autres ont fui vers le Zaïre. A la date de l'entretien, il restait un seul détenu à la prison de la Brigade de Buganda. Il s'agit de Wilson MPFAKWIZERA, chauffeur chez Jérôme NDARUSANZE, commerçant à Kigazi, dans la zone de Buhayira, reconnu par les habitants comme ayant abrité les assaillants bien avant le 23/11 et dirigé les opérations à Buhayira et Kigazi, et qui se serait enfui vers le Rwanda.

Dans les trois communes, les autorités administratives ont signalé les exactions commises par certains réfugiés rwandais, qui, se sentant particulièrement menacés, s'étaient organisés en milice pour se faire justice.

CONCLUSION

Les propos recueillis auprès des autorités administratives, des forces de l'ordre et de la population sont concordants. Les assaillants se sont d'abord attaqués aux populations civiles avant l'affrontement avec les forces de l'ordre. En général, la population n'a pas été inquiétée par les forces de l'ordre, et les personnes arrêtées sans preuves suffisantes ont rapidement été relâchées. Toutefois, à Murwi, l'Administrateur de la commune a déploré certaines exactions de la part des militaires qui auraient pu s'aggraver si le Commandant HAKIZA n'était pas intervenu à temps. C'est dans cette commune aussi où certains réfugiés rwandais se sont le plus livrés à des actes de vandalisme.

I.2. MABAYI (22/12/1991) - BUKINANYANA (29/12/1992)

Les informations recueillies à Mabayi et Bukinanyana sont souvent discordantes, raison pour laquelle nous les présentons selon leurs sources.

Les autorités administratives

En commune de Mabayi, l'Administrateur a confirmé la version officielle faisant état d'une attaque vers 22 heures 30 minutes dans la nuit du 23 novembre menée par des assaillants contre des militaires en manoeuvre à BUTAHANA. Les assaillants ont tué un militaire et blessé plusieurs autres au moyen de grenades.

Parmi les militaires en manoeuvre, seul le Commandant avait un pistolet chargé de balles réelles. Il a fait quelques blessés parmi les assaillants, et les militaires se sont repliés pour s'approvisionner en munitions. La population a averti les militaires, le dimanche 24 novembre vers 5 heures 30 minutes du matin qu'un groupe d'assaillants évalué à 80 personnes était sur la colline Mpinga. Ils étaient armés de machettes, de flèches et de lances.

Face à l'armée, les assaillants ont refusé de déposer les armes. Ce fut le début des affrontements. Il y eut 10 morts et 37 blessés parmi les assaillants. Vingt personnes ont été arrêtées.

L'Administrateur déclare qu'il n'a été autorisé à entrer dans la brigade qu'à 14h30. Il affirme qu'à cette heure, les 37 personnes blessées étaient déjà mortes. Parmi les 20 personnes suspectes arrêtées, 17 avaient été relâchées et 3 autres acheminées à Cibitoke. L'Administrateur n'a pas précisé les circonstances exactes de la mort des 37 blessés, mais a indiqué qu'ils ont été enterrés dans une fosse commune près du camp.

Des perquisitions ont permis de saisir des tracts, des listes de personnes groupées en sections. Dans une maison, on a découvert une vingtaine de lits et 40 lampes-torches, des arcs et des flèches. L'Administrateur a aussi mentionné les noms de certains activistes, membres du PALIPEHUTU (Parti pour la Libération du Peuple Hutu), responsables de ces troubles.

En Commune Bukinanyana, dont le bureau se trouve à Butara, l'Administrateur a parlé de 3 victimes des assaillants, de 19 rebelles capturés à Mikoni, dont 5 natifs de la localité de Nyenzigo. Suivant le rapport du Chef de secteur Bitare-Bihembe, cité par l'Administrateur, il y a eu 41 personnes tuées par les assaillants. S'agissant des arrestations, l'Administrateur parle de 28 personnes. Quant aux pillages par les militaires, il signale de simples perquisitions dans quelques maisons. Selon lui, ce sont les Batwa qui en sont les auteurs.

Les forces de l'ordre

Le Commandant de la brigade de Mabayi déclare que, selon le Major NIBIZI, responsable des militaires en manoeuvre à Mabayi, le contingent des assaillants était en possession d'une mitrailleuse. Au lieu de déposer les armes, les assaillants ont commencé à tirer avec la mitrailleuse. L'armée a riposté et les assaillants se sont dispersés dans les habitations. Leur poursuite par les militaires a occasionné la mort de nombreux innocents.

Donnant le film des événements, le Commandant de la Brigade de Mabayi a parlé de 2 militaires tués par les assaillants, de 10 tués et de 37 blessés parmi les assaillants. Les 37 blessés sont morts au camp succombant aux blessures. Il a ajouté que 7 personnes avaient été arrêtées et acheminées à Cibitoke. Toujours, selon son témoignage, tous les assaillants étaient des "infiltrés".

Le témoignage de la population

A la zone Butahana, la version des faits, selon les paysans témoins des affrontements, est conforme à celle donnée par les autorités administratives rencontrées précédemment. Seulement, ils ont déploré le fait que des civils aient été tués, après la fuite des assaillants dans la vallée de Rungogo. Ils ont donné les noms de 9 personnes mortes à Mpinga, et 5 autres à Rungogo notamment trois de la famille Simon, dont la femme avait été tuée lors de l'incident de Mabayi du 22 octobre 1991 (arrestation de l'infirmier Alfred NTAHIMPERA).

Certains paysans affirment qu'il y avait beaucoup d'autres morts dont ils ne connaissaient pas les noms. D'autres paysans ont donné une douzaine de noms dont celui du conseiller paroissial tué par les militaires alors qu'il allait ouvrir l'église dimanche matin le 24/11/91.

Dans la journée de ce même dimanche, une vingtaine de personnes ont été arrêtées dans la menuiserie d'un commerçant ainsi que parmi la population environnante. Les militaires avaient auparavant perquisitionné la maison d'un commerçant où ils ont pris 138.000 F. Un officier les a réprimandés pour être sortis de leur zone d'intervention et s'est exclamé: "Iyo hose niho mwageze?" (vous êtes arrivés si loin?).

Les personnes arrêtées ont été emmenées dans un camion militaire à Mabayi, à l'exception de 7 qui la veille avaient secouru une famille d'un technicien-vétérinaire tutsi. Les personnes arrêtées à Mpinga ont été elles aussi emmenées à Mabayi. Le nombre des personnes arrêtées a été estimé à une

soixantaine. Les témoins ont reconnu 18 personnes dont ils ont donné les noms.

Les personnes qui ont sauvé la famille du technicien-vétérinaire ont été débarquées à Mabayi où elles avaient été conduites à bord d'un deuxième camion militaire. L'une de ces personnes a été tuée d'une balle au front alors qu'elle descendait du camion. Parmi les 6 autres, un homme n'a pas été reconnu par le technicien-vétérinaire comme faisant partie du groupe qui lui a sauvé la vie. Il a été étendu par terre avec ceux qui étaient arrivés dans le premier camion. Ils ont tous été tués à la baïonnette. Les témoins donnent 11 noms. Un autre groupe d'environ 8 personnes ont été interrogées et relâchées. Les témoins attestent aussi le pillage par les militaires de plusieurs maisons de commerçants de Butahana.

Se rendant dans les localités de Bukinanyana - Mikoni - Butara, l'équipe d'enquêteurs a recueilli des témoignages concordants avec ceux recueillis à Mabayi et Butahana. Des paysans, des instituteurs, des responsables locaux de l'UPRONA, ont tous témoigné. Selon leurs témoignages, les assaillants ont fait trois victimes dans la population civile dans la nuit du 23 novembre 1991: un enseignant tutsi, une veuve tutsi et son fils, son second enfant ayant pu prendre la fuite.

Dans la journée du 24 novembre 1991, les militaires ont ratissé la zone en vue de débusquer les assaillants. Les témoignages suivants font état de brutalités et d'exactions:

- Les témoins donnent une série de noms de parents ou de connaissances emmenés par les militaires et dont ils sont sans nouvelles depuis.
- Ils font aussi état de personnes abattues par les militaires. C'est le cas de 6 paysans, bien identifiés, pris le 25 novembre 1991 pour servir de guides aux militaires.
- Ils citent aussi le cas d'un groupe d'orpailleurs tués par des militaires qui les ont dépouillés de leur avoir en or. Les témoins ont cité 10 noms.
- Le 30 novembre 1991, l'Administrateur communal de Bukinanyana a organisé une réunion au cours de laquelle 9 personnes ont été interpellées pour interrogatoire avec l'assurance que c'était pour des raisons d'enquête; ces personnes ne sont jamais revenues.

Les témoins aimeraient savoir ce qu'elles sont devenues. Ils ont également cité des cas de pillage par les militaires chez les petits commerçants de Mikoni et des environs.

Selon la population de Ndora, de nombreuses personnes ont été tuées par les militaires le 27 novembre 1991 près de la grand-route Ndora - Butara. Selon ces témoignages, le mercredi 27/11/91 et le jeudi 28/11/91, toute personne ayant emprunté cette route a été abattue sans sommation. Les témoins donnent une liste de 21 personnes, des parents ou connaissances, mais affirment que cette liste n'est pas exhaustive. Ils n'ont pu enterrer les corps que 2 jours après. Ils ont parlé d'un charnier se trouvant à la hauteur des pinus après le pont sur la Kaburantwa et près de chez "Hodari".

Conclusion

Dans cette région, la répression militaire a fait beaucoup de victimes civiles, même dans les endroits où il n'y a pas eu d'affrontement avec les assaillants, qui avaient généralement fui avant l'arrivée des forces de l'ordre. Les seuls contacts signalés sont ceux de Butahana la nuit du 23/11/1991 et le matin du 24/11/1991. Parlant des victimes des assaillants, tous les témoignages mentionnent 3 victimes civiles à Bukinanyana et d'un militaire. Les circonstances de la mort des 37 blessés emmenés à la brigade restent à préciser. On se demande par ailleurs si les 37 blessés font partie de la soixantaine de personnes arrêtées à Butahana dont parle la population. On déplore également dans la région de nombreuses scènes de pillage par les militaires.

II. PROVINCE BUBANZA

BUBANZA - RUGAZI - MUZINDA - GIHANGA

Les enquêteurs n'ont pu rencontrer que les autorités administratives. **Le Commandant du Camp de Muzinda a refusé de rencontrer l'équipe d'enquête.**

Selon le Gouverneur de la province Bubanza, le premier incident a eu lieu aux environs du camp de Muzinda dans la nuit du 23-24 novembre 1991 où un militaire a été tué dans une embuscade.

Le 24 novembre, un groupe d'assaillants (6 personnes) armés de machettes a attaqué le Centre de Santé de Ngara avec l'intention apparente de s'en prendre aux infirmiers tutsi. Une vieille femme hospitalisée y a été gravement mutilée. La population a riposté, les assaillants et certaines personnes ont été arrêtés. Le 26 novembre, un autre groupe armé de machettes et de grenades a tué un chef de colline (hutu) et un jeune homme (tutsi) dont le père a été blessé.

En représailles contre la population qui n'a pas voulu collaborer, les assaillants ont détruit des maisons et rançonné des gens.

L'arrivée des forces de l'ordre a permis d'arrêter 9 personnes. Après un ratissage de la région, le repère des assaillants a été découvert à NENGA (commune Bubanza). Un plan d'attaque, des arcs et des flèches, ainsi que beaucoup de lits y ont été découverts. Cependant, les assaillants avaient déserté les lieux.

En commune Gihanga, les assaillants ont attaqué la brigade dans la nuit du 25 au 26 novembre 1991. Ils ont tué deux gendarmes et blessé grièvement deux autres. Ils étaient munis de quelques armes blanches et ont pris trois fusils aux gendarmes. La riposte de la brigade a fait 5 morts parmi les assaillants tandis que 5 autres ont été arrêtés par la population et conduits à la brigade déjà dans un état piteux.

Toujours selon le même Gouverneur de Bubanza, quelques centaines d'assaillants armés de machettes, de flèches et fusils ont attaqué le camp de Muzinda dans l'après-midi du 27 novembre 1991 et tué deux militaires. Lors de la riposte, des dizaines de personnes, assaillants et populations confondus ont trouvé la mort. Les assaillants se mêlant à la population, les militaires auraient eu des difficultés à distinguer les assaillants du reste de la population.

Enfin, le Gouverneur indique des cas de personnes mortes dans des circonstances douteuses:

- Quinze personnes dont des "infiltrés" et des assaillants arrêtés les premiers jours de l'attaque et détenus à la brigade de Bubanza sont mortes de faim.
- Un commerçant de Muzinda, arrêté alors qu'il allait dépanner son camion et exécuté pendant l'attaque de Muzinda. Il s'agit de Monsieur NZIRUKANYO Simon.
- La femme et les enfants de Monsieur CIZA Isidore, un suspect.
- Sur 15 personnes arrêtées à Muzinda et devant être transférés à la prison de Bubanza, neuf ont été sommairement exécutés le 10 décembre 1991 à la Brigade de Bubanza.

En commune de Gihanga, selon l'administrateur, les 5 assaillants arrêtés et amenés à la brigade lors de la riposte des

militaires seraient tous morts. Il a ajouté que des rumeurs provoquaient un départ massif des habitants.

En commune de Rugazi, l'Administrateur a déclaré avoir compté 29 personnes appréhendées dont 23 relâchées faute de preuves, tandis que 6 autres sont soit en détention, soit décédées. Il a déploré les brutalités dont ont été victimes les personnes arrêtées.

Conclusion

Si la part des assaillants dans les massacres est indubitable dans la région de Bubanza, on note cependant beaucoup de disparitions de personnes dans des circonstances qui nécessiteraient des éclaircissements. C'est notamment le cas des disparitions dans la Brigade de Bubanza, dans la Brigade de Gihanga et dans le camp de Muzinda. Lors de la visite de la prison de Bubanza, le groupe d'enquête a constaté des traces de mauvais traitement physique sur les prisonniers. Dix personnes arrêtées à la suite des troubles ont rencontré les enquêteurs. Le nombre total des détenus concernés par ce dossier s'élevait à 21.

III. PROVINCE BUJUMBURA: GATUMBA

Les forces de l'ordre

Selon les témoignages du commandant du camp militaire et de celui de la brigade de Gatumba, les deux camps ont été l'objet de 3 attaques à feu nourri par un grand nombre d'assaillants durant les nuits des 27, 28 et 29 novembre 1991, attaques auxquelles les deux camps ont riposté.

Notons au passage que le Commandant de la brigade qui s'est entretenu avec l'équipe d'enquêteurs était nouvellement arrivé à Gatumba.

Selon les mêmes sources, les assaillants venaient de Bujumbura, des communes environnantes et de Gatumba même. Dès le début de l'attaque, 2 agents de la PAFE, KARAYUBA Adrien et BASHIRAHISHIZE Mathias ont été tués à la brigade par les assaillants. Il n'y aurait pas eu d'autres victimes du fait des assaillants, de même que l'on ne compte aucune autre victime du côté des assaillants.

Cependant, le Commandant de la brigade a révélé qu'un militaire du camp de Gatumba aurait tué un vieillard et qu'un autre militaire aurait blessé un jeune homme. Ce dernier aurait

succombé à ses blessures. Selon la même source, ces deux militaires ont été arrêtés. Les deux commandants affirment qu'il n'y a eu aucune arrestation parmi les assaillants ou au sein de la population, mais admettent être en possession d'une liste de gens disparus à rechercher, liste remise par le Gouverneur de la Province Bujumbura.

Témoignage de la population

Les personnes interrogées ont affirmé qu'il n'y a pas eu beaucoup de victimes parmi les habitants de Gatumba, mais donnent une liste d'une dizaine de personnes arrêtées et dont elles sont sans nouvelles. C'est notamment le cas du transporteur MUHITIRA Antoine.

A Gatumba, beaucoup de personnes se sont exilées vers le Zaïre suite aux fusillades et aux menaces proférées par des militaires. Au moment où l'équipe d'enquêteurs s'y est rendue, on observait un mouvement de retour des réfugiés. Il faut cependant noter que ce retour a été entravé par un agent de la PAFE (Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers) qui les maltraitait. Le Directeur Général de la PAFE est intervenu avec fermeté pour y mettre fin.

Conclusion

Il n'est pas aisé de comprendre comment le camp et la brigade de Gatumba ont été attaqués 3 nuits consécutives sans parvenir à neutraliser le moindre assaillant. Des zones d'ombre subsistent, notamment la mort des 2 agents de la PAFE et le sort de la dizaine de personnes arrêtées.

IV. PROVINCES KAYANZA - NGOZI

Lors de leur mission dans cette région, les membres du groupe d'enquête n'ont rencontré que les autorités administratives, ainsi que quelques détenus dans la prison de NGOZI.

Le Gouverneur de Kayanza a rappelé l'évolution de la situation dans la province depuis septembre 1991. Concernant les événements de novembre, il a indiqué qu'un groupe d'assaillants sans beaucoup de moyens a attaqué la brigade de Kayanza le 24 novembre 1991 à 4 heures du matin. De nombreux suspects ont été arrêtés par la population, en particulier par des membres de la J.R.R. (Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore). Après les perquisitions, les personnes arrêtées sans

indices sérieux de culpabilité ont été relâchées, et des règlements de compte ont été évités. D'après le Gouverneur de Kayanza, seules 3 personnes sont mortes en prison.

Une visite dans la zone de Kabuye a permis de rencontrer le Chef de zone qui a indiqué que la situation s'était normalisée. Il apparaît néanmoins que par rapport à la faible ampleur des événements dans cette région, un trop grand nombre de personnes ont été arrêtées et transférées à Ngozi.

A Ngozi, les membres du groupe d'enquête n'ont pas pu s'entretenir avec les autorités administratives qui n'étaient pas informées de leur mission. Ils ont cependant visité la prison où il y avait environ 150 personnes arrêtées dont 2 femmes. Selon le Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Ngozi qui instruit les dossiers, une attaque prévue le 26 novembre a été déjouée. Selon la même source, la plupart des détenus avouent leurs méfaits. Lors d'une rencontre avec quelques détenus dont 2 considérés comme des leaders du Palipehutu à Busiga, les enquêteurs ont constaté que l'appartenance à ce parti n'est pas contestée, mais les détenus rencontrés affirment que les aveux ont été obtenus sous la torture.

Par ailleurs, les enquêteurs déplorent les mauvaises conditions de détention: dix personnes sont entassées dans une seule cellule alors que d'autres sont complètement vides.

V. MUNICIPALITE DE BUJUMBURA

Zone CIBITOKÉ

C'est le quartier où tout a commencé. Déjà dans la soirée du samedi 23/11/1991, quelques signes avant-coureurs se manifestaient. Dès 22h00, des hommes habillés en training rouge, d'autres portant des jeans sont passés à maintes reprises à la 6ème Avenue devant la Zone Cibitoke, certains se hasardant à traverser la cour du Chef-lieu de la Zone même. D'autres, dont 2 sur une moto, ont pris un verre de bière chez "GASHAKA", un cabaret en face de la Zone.

L'attaque des assaillants a commencé peu après 23h00. Alors que le chef de poste de la police de sécurité publique Joseph Bararwendera faisait la remise et reprise avec le policier venu le relever, 2 personnes en taxi sont arrivées à la Zone. Elles affirmaient que dans un cabaret de Mutakura, des hommes en training rouge étaient en train de menacer les clients.

Le nouveau chef de poste décida d'y envoyer 2 policiers à bord du même taxi pour s'enquérir de la situation. A leur arrivée, les hommes en training rouge prirent la fuite. Un seul d'entre eux se laissa prendre par les policiers sans résistance aucune. Il fut conduit à la zone. Pendant l'interrogatoire, 4 personnes firent irruption dans le bureau de police.

Profitant de l'effet de surprise, ils s'emparèrent des armes des policiers, en abattirent un, tandis que l'autre parvint à s'enfuir grièvement blessé.

Il est permis de penser que tout le scénario depuis le cabaret de Mutakura jusqu'à l'irruption des quatre personnes dans le bureau de la Zone Cibitoke n'était qu'un coup monté. Les assaillants se rendaient ainsi maîtres du chef-lieu de la Zone Cibitoke, où ils ont fait une victime, une sentinelle du bus de l'aéronautique. Deux policiers en patrouille furent aussi abattus alors qu'ils tentaient d'approcher la Zone pour voir ce qui s'y passait. Il faut noter que le premier groupe d'assaillants fut rejoint par d'autres que les témoins estiment à une soixantaine.

Plus tard, ces assaillants ont quitté la zone, et se sont séparés par petits groupes, les uns se dirigeant vers la 8ème avenue tout en tirant en l'air et entrant dans la parcelle no 103 sise à la même avenue, les autres allant vers la 13ème et la 14ème avenue où ils se sont affrontés avec des militaires du camp Ngagara.

Du côté de la parcelle no 103 de la 8ème avenue, on entendra des tirs vers 1h00, 4h00 et 5h00 du matin. C'est aux environs de 5h00 que les militaires de Ngagara sont arrivés et ont encerclé la parcelle. Ils avaient été alertés par un ancien militaire habitant le quartier. Un agent de la sûreté a été abattu par les assaillants retranchés dans la maison.

C'est seulement vers 7h30 du matin qu'il y aura un renfort sous le commandement du Commandant Nzobonimpa. A 8h00, les militaires avaient déjà pris position et placé 2 blindés. Il y eut alors un échange de tirs. Après la première sommation des militaires, 6 personnes sortirent de la maison, dont la femme et les enfants du propriétaire. Vers 10h00, il y eut une deuxième sommation. Le propriétaire Saïdi Hussein sortit. Les militaires lui ordonnèrent d'aller leur dire de sortir. A son retour, il était accompagné de 2 autres.

Les militaires se mirent à pilonner sérieusement la maison. Le dernier assaillant est sorti à 13h00, tout en essayant de s'enfuir. Il sera abattu au niveau de la 9ème avenue. La maison sera complètement détruite à 16h00. Un dernier assaillant a péri dans la maison. Celle-ci contenait plusieurs objets dont: 2 motocyclettes, des sacs de haricots, de riz, de patates, un téléviseur, un poste de radio et quelques armes (4 Kalashnikov et

des machettes). Les armes à feu seront emportées par les militaires tandis que le reste sera aussitôt pillé par les passants. Le nettoyage de l'endroit opéré par les services des SETEMU (Services Techniques Municipaux) a permis de constater qu'une cave de plus de 2 m de profondeur avait facilité la résistance des assaillants.

D'autres tirs se firent entendre du côté du monastère des Soeurs Clarisses, ce qui obligea les militaires à se déplacer vers cet endroit. Il s'agissait probablement du groupe d'assaillants retranchés dans la Nyabagere.

Une fouille fut organisée à la 1ère, 9ème et 16ème avenue. Un agenda contenant le programme des attaques fut découvert à la 16ème avenue. Une autre fouille sera organisée le 1er décembre 1991. Rien de compromettant ne fut découvert.

Enfin, les témoins interrogés parlent des cas de disparitions (Vyamungu Ali, chauffeur à la SOBUGEA (Société Burundaise de Gestion Aéroportuaire), Minani Justin du Projet Maraïcher), des cas d'arrestations (Ntahomvukiye Balthazar, technicien au CNI (Centre National d'Informatique), Bararwendera Joseph, policier).

Pendant la journée du dimanche, alors que certains militaires étaient occupés à déloger les assaillants retranchés dans la parcelle no 103, d'autres se saisirent d'un homme. Selon les témoins, dont sa mère, cet homme était mentalement déséquilibré.

L'homme est alors conduit dans la parcelle où il résidait. Quelques militaires l'y ont rejoint et ont tiré sur lui sans l'atteindre. Enervé, il s'est mis à leur lancer des pierres. Finalement, des militaires ont tiré sur lui, alors que le Commandant Nzobonimpa tentait vainement de les en empêcher. Ils l'ont atteint à la jambe. Il aurait été achevé à la baïonnette au moment où on l'embarquait. Cette scène s'est passée à côté de la parcelle.

Zone KAMENGE

Selon le Chef de Zone de Kamenge, un certain MUSSA, habitant du quartier MIRANGO I, a tenté de faire sauter la station "Gare du Nord" dans la nuit du 23/11/1991. Le lendemain, dimanche 24/11/1991, les choses ont commencé à se compliquer.

Des hommes à moto se sont mis à tirer sur des gens, sur l'axe principal traversant le quartier Kamenge. Ce jour-là, on a enregistré 6 morts.

Il a aussi signalé la mort d'un policier au niveau de la Zone, abattu par des assaillants déguisés en policiers et à bord

d'un véhicule portant une plaque jaune. Ils ont été immédiatement repoussés.

Toute la nuit du dimanche fut troublée par des tirs régulièrement nourris. Le lundi 25/11/1991, il y a eu des réunions de sensibilisation durant lesquelles le Chef de Zone a invité la population à veiller à sa propre sécurité. Par la suite, des fouilles furent organisées. Mais tout aura été rendu possible par l'émission télévisée du dimanche soir au cours de laquelle on a montré le vieux Saïdi Hussein et un jeune homme, ancien agent de la REGIDESO (Régie des Eaux). Certains habitants de Kamenge ont alors pensé à quelques personnes, qui étaient constamment en compagnie de ce jeune homme. Ces personnes seront les premières à être fouillées. Elles étaient locataires chez un Zaïrois du nom de Njoka, dans le quartier MIRANGO I. Elles étaient à 5 dont 2 femmes et 3 hommes. On découvrit chez elles des sacs contenant des fusils et des grenades, ainsi qu'une ceinture de couteaux.

Comme elles tentaient de s'enfuir, les personnes qui effectuaient la fouille appelèrent au secours. Une foule nombreuse accourut, dont un certain Pascal GASHIRABAKE, mécanicien au CPF (Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'Emploi). Celui-ci, au lieu de les aider à maîtriser ces suspects se mit à les menacer au moyen d'un poignard qu'il avait. Ne comprenant pas ce geste la population se retourna contre Pascal Gashirabake qui prit immédiatement la fuite, y abandonnant sa femme et sa soeur.

Les cinq personnes furent maîtrisées et remises par le Chef de Zone aux militaires en position au niveau de la station du Quartier 6. Pendant ce temps, une fouille se menait au domicile de Pascal Gashirabake, où fut découverte une moto qui avait été utilisée lors des fusillades du 24/11/1991.

Les responsables du C.P.F. interrogés, reconnaissent avoir donné une moto à Pascal Gashirabake samedi le 23/11/1991. En effet, il réclamait un moyen de déplacement pour aller dépanner le véhicule de service qu'il conduisait habituellement. La moto fut remise au CPF plus tard. De plus, le Chef de Zone a parlé du cas de Ntacorigira Victor, fils de Ntacorigira et de Simbananiye, habitant chez sa mère, dans le quartier Teza, no 163. Ntacorigira Victor et Nzeyimana Ernest ont été les intermédiaires entre Njoka et ses locataires. Déjà 2 mois avant l'attaque, Ntacorigira n'était plus visible, car il était recherché par les services de sécurité.

Il était impliqué dans une affaire d'un fusil trouvé lors d'une perquisition chez un voisin prénommé Pie. Selon les témoignages des habitants, Ntacorigira était en contact régulier avec les cinq personnes citées plus haut. Tout comme Pascal Gashirabake, Ntacorigira a pris la fuite.

S'agissant des prisonniers, le Chef de Zone a indiqué qu'il n'y a qu'un seul détenu: Nihonikora Adelin, chez qui on a trouvé des plans d'attaque et un code spécial. Ces documents ont été remis aux forces de l'ordre.

Fait surprenant pour le Chef de Zone, la mère de Ntacorigira Victor, une enseignante qui n'avait été inquiétée par personne, a pris la fuite ainsi que tous ses enfants. Peu de temps après, ses voisins, remarquant une absence de vie dans cette propriété, ont avisé le Chef de Zone. Celui-ci a organisé une fouille. On a trouvé la maison presque vide, sauf les meubles. Un poste de télévision a été retrouvé enfoui dans un trou aménagé dans une chambre.

Centre d'accueil des rapatriés de Kamenge

Le lundi 25/11/1991 à 17h30, le centre a été assailli par des militaires du camp Kamenge qui se sont mis à tirer sous prétexte que des assaillants s'y étaient repliés.

Les rapatriés ont été sommés de sortir, chose qu'ils ont faite. Tout le monde a été raflé, hommes, femmes, enfants. Ils ont marché du centre d'accueil jusqu'à l'hôpital militaire, où ils ont été embarqués à bord des camions militaires vers un des camps de Musaga. Certains ont été relâchés après, les autres transférés à la BSR d'où ils sortiront le lendemain sur intervention de l'Evêque de Bujumbura auprès du Ministre de l'intérieur. Les rapatriés affirment avoir été battus, mais sont tous rentrés. Par après, certains étudiants qui résidaient dans ce centre l'ont déserté.

Situation à l'ESTA (Ecole Secondaire des Techniques Administratives)

Les événements ont été déclenchés alors qu'il régnait déjà une atmosphère de suspicion entre les élèves hutu et tutsi depuis octobre. Des élèves auraient dénoncé à la direction au mois de novembre des réunions d'élèves qui se tenaient la nuit et des sorties les soirs sans permissions. Un tract du Palipehutu incitant à la violence aurait été trouvé par le délégué général le 21 novembre 1991.

Pendant les événements, les sorties et les visites à l'école ont été interdites. Le lundi 25 novembre, une personne suspecte est venue rendre visite à un élève. Cette personne fut interrogée et fouillée par le comité de l'école. Elle portait sur lui des amulettes et des scarifications. L'élève à qui il rendait visite a tenté de fuir sans succès. Il portait aussi des amulettes,

avait des scarifications et 13 vignettes du Palipehutu. La direction de l'école a été avertie et la police est venue prendre l'élève et son visiteur. Ces derniers seraient morts. Un ami et voisin de classe de l'élève arrêté a pris peur et a quitté l'école. Neuf autres élèves suspectés par leurs camarades n'ont pas été livrés à la police après discussion entre professeurs-direction et parents d'élèves. Les interrogatoires ont eu lieu à l'école même. Les fouilles des 9 élèves et les interrogatoires confirmeront que c'est l'élève qui a été arrêté et celui qui a pris la fuite qui avaient scarifié les 9 autres le samedi 23 novembre dans l'après-midi.

Les policiers sont venus à l'ESTA plusieurs jours de suite pour les interrogatoires mais les résultats de leur enquête ne sont pas connus. Les élèves n'ont pas été notés en conduite pour le 1er trimestre, la direction attendant toujours les résultats de l'enquête.

Zone NGAGARA

Dans l'après-midi du dimanche 24/11/1991, les tirs se sont déplacés du quartier Cibitoke vers le quartier Ngagara. Certains habitants du quartier 6 attestent avoir vu un convoi de 4 véhicules d'où partaient des tirs fusant dans tous les sens. Tout se passait sur la route séparant Kigobe de Ngagara. C'est alors que le Camp Kamenge a commencé à riposter, les militaires tirant eux aussi dans tous les sens, car ils ne localisaient pas très bien la provenance des tirs ennemis.

Le même après-midi, un nommé Takou et sa filie étaient tombés sous les balles alors qu'ils essayaient de traverser la route vers Kamenge au niveau du CEBEA (Centre d'Etudes Burundaises des Energies Alternatives).

Comme on ne savait pas d'où venaient les tirs, des habitants du quartier 6 indiquèrent le bloc 6 comme étant le point de départ de ces tirs. C'est ainsi que les militaires ont arrêté Théophile KAREGWA, Directeur Technique au B.P.E. (Bureau du Projet-Education), qui a subi des tortures à la baïonnette dès son arrestation devant les habitants du bloc. Toutes les recherches entreprises pour le retrouver se sont avérées vaines. Tout le monde pense qu'il est mort dans des circonstances très peu claires. Une autre personne inconnue du public a été arrêtée au niveau du bloc 15.

D'autres témoignages affirment que les militaires ont neutralisé les occupants des 4 véhicules relatés plus haut et les ont tenus couchés au sol entre le Palais des Congrès et le Lycée de Ngagara. Des dégâts matériels sont à signaler. C'est ainsi que la maison de Gaheberera au quartier 4 a été endommagée par les tirs des militaires et des assaillants. Ses habitants ont dû la quitter.

C'est aussi dans ce quartier que les habitants ont remis plusieurs personnes aux militaires. Certaines ont été relâchées, d'autres pas. Malheureusement, les témoins ne donnent pas de précisions sur leur identité.

2 Les tirs ont continué à se faire entendre du 24 au 26/11/1991. On signale aussi 2 élèves du Lycée de Ngagara qui sont morts, victimes des balles perdues, l'un au sein de l'école, l'autre dans le quartier. Par ailleurs, les élèves du Lycée qui, pris de peur, sont rentrés chez eux, ont été exclus de l'internat.

Dans les autres quartiers, on parle de personnes mortes tuées par des balles des assaillants et des militaires.

Zone NYAKABIGA

Les troubles du mois de novembre 1991 n'ont pas particulièrement affecté la Zone Nyakabiga. Le Chef de Zone a tranquilisé la population le lundi 25 novembre et demandé à chacun de rester chez soi. Les personnes voulant se rendre au travail en ont été dissuadées. Des tirs ont été entendus dans la vallée de la rivière Ntahangwa qui longe le quartier à sa périphérie nord. Un enfant aurait été blessé par une balle perdue et un toit d'une maison aurait été transpercé par une balle sans faire de blessé. Malgré les recommandations du Chef de Zone demandant à la population de ne pas se livrer à des dénonciations de voisins sans fondement, une filière faisant circuler des messages avec des listes de personnes suspectes a été organisée. Cependant, aucune arrestation n'a été faite sur cette base et la tension n'est pas montée.

Zone MUSAGA

Musaga est un quartier à forte concentration militaire. Plusieurs camps militaires de la capitale y sont lotis. Selon tous les témoignages, les premiers coups de feu ont été tirés aux environs de 23 heures le dimanche 24 novembre. Les échanges de tirs, toutes les 10 minutes environ, ont duré toute la nuit jusqu'à 6 heures 30 minutes; le nombre de victimes s'élève à 3 anciens militaires identifiés du côté des assaillants, tandis que du côté des forces armées, on compte 4 victimes. Les habitants du quartier n'ont cependant pas remarqué de dégâts matériels malgré l'ampleur des tirs de la nuit. Les quelques maisons endommagées l'ont été durant la journée lorsque, sur indication de certaines personnes, les militaires ont tiré du haut des auto-blindés sur des maisons d'où, selon les indicateurs, les assaillants auraient tiré durant la nuit.

Les arrestations

La Zone Musaga s'est plutôt caractérisée par l'ampleur des arrestations qui s'y sont déroulées dès le 25 novembre 1991. De nombreuses arrestations seront opérées dès 10 heures du matin par des militaires et sur dénonciation d'autres habitants du quartier. Les personnes arrêtées seront acheminées vers les camps Bataillon-Para et Muha.

Dans l'après-midi du 25 novembre, ce sont des groupes de civils qui orienteront les militaires pour arrêter telle ou telle personne à son domicile. Certains sont aujourd'hui bien connus; un nommé BIZURU, chauffeur à la REGIDESO, Simon NKESHIMANA, électricien privé, un certain Juma, chauffeur à la S.T.B. (Service des Transports du Burundi), ainsi que RIRAGENDANWA Gabriel, Juge au tribunal de résidence de Musaga.

Certaines personnes arrêtées ont été relâchées une fois arrivées aux camps, puis arrêtées à nouveau une fois arrivées chez elles. Beaucoup d'entre elles portaient des traces de tortures, de blessures à la baïonnette. D'autres sont portées disparues depuis le jour de leur arrestation. On compte environ 44 personnes arrêtées puis relâchées tandis que 15 personnes sont portées disparues.

La Zone Musaga s'est plus illustrée par le nombre d'arrestations organisées conjointement par des militaires et des civils sans le moindre respect des procédures et par le nombre de personnes disparues après leur arrestation. Ce n'est qu'après le passage du 1er Ministre le mercredi 27 novembre que les arrestations arbitraires ont diminué. La tension est cependant restée très forte à tel point que certaines familles ont changé de quartier en raison des suspicions et menaces dont elles ont été l'objet.

A Nyabaranda, les militaires, guidés par un certain Kazoviyo, ont tué 2 hommes dont l'un sous les yeux de son vieux père du nom de Mutika. Les militaires ont ensuite obligé le père à enterrer son fils devant la maison. Ils ont ensuite pillé la maison.

KANYOSHA (Petit Séminaire)

Les témoignages recueillis sur les lieux à propos de la tuerie du 25 novembre au Petit Séminaire de Kanyosha indiquent que les 11 personnes massacrées par les militaires étaient tous des ouvriers agricoles. Aucun assaillant ne s'était mêlé au groupe de travailleurs, tel que la version officielle l'a affirmé. Un des ouvriers agricoles a été achevé par les militaires devant des religieux du Petit Séminaire alors qu'il

2 avait pu se traîner jusqu'à eux. Deux ouvriers blessés ont pu témoigner. Les corps de ceux qui ont été tués n'ont pas été remis ni à leurs familles ni au Petit Séminaire pour des funérailles dignes. Il faut également signaler que 2 hommes, poussant des vélos chargés de bidons de vin de banané ont été abattus près du ravin longeant le Petit Séminaire. Les militaires ont obligé des passants à enterrer les deux corps en dessous d'un manquier en échange de quoi ils ont reçu les 2 vélos.

Zone BWIZA

Le Quartier Bwiza est resté calme jusqu'au 25 novembre vers 13 heures. Dès que les forces de l'ordre ont pris position près du bureau de la Zone Bwiza, les tirs ont commencé. D'après les témoignages, les tirs provenaient des 2ème, 3ème et 4ème avenues vers le bureau de la Zone situé entre la 3ème et la 4ème Avenue. Les militaires ont répliqué et tiré sur les personnes qui couraient. Ils ont fait 3 morts. Les militaires ont également tué 7 personnes, qui gardaient les planches dans une maison près du bar "5 sur 5". Les militaires ont demandé aux habitants de la maison de sortir, disant qu'un rebelle y était entré. Les habitants n'ayant pas voulu sortir, les militaires ont détruit la maison et tué ceux qui s'y trouvaient. Dans la même journée du 25 novembre, les militaires ont cerné une maison parce que, disaient-ils, des tirs provenaient d'une des fenêtres. Un jeune homme a essayé de s'échapper, les militaires ont tiré. Blessé, il a été emmené à la Brigade Spéciale de Recherche (B.S.R.) et ensuite à l'hôpital. Il s'agissait d'un jeune Malien qui a été relâché et est rentré chez lui.

4 Dans l'après-midi du 25 novembre, les militaires ont tiré vers une maison située sur la 3ème Avenue disant que quelqu'un de suspect s'y était réfugié. Ils ont procédé ensuite à des fouilles, mais n'ont trouvé personne. Ils ont arrêté les jeunes filles et garçons de la famille habitant cette parcelle et les ont amenés à la maison du Parti UPRONA de Bwiza où se trouvaient toutes les personnes arrêtées. Ils ont été relâchés à 22 heures après que le Chef de Zone ait fait vérifier leur identité. Pendant les tirs dirigés dans l'après-midi vers la maison indiquée plus haut, une grenade a été lancée mais n'a pas explosé. Cette grenade restera devant la maison bien que ses habitants aient demandé que les militaires les en débarrassent. Ainsi, lorsque la situation se normalisa petit à petit, le 27 novembre à 10 heures, alors que des enfants jouaient dans la rue, la grenade a explosé tuant 3 d'entre eux sur le coup et faisant des blessés dont un mourra à l'hôpital. Deux des 4 enfants étaient de la famille dont la maison avait été fouillée le lundi 25 novembre. Alors que la famille emmenait les blessés à l'hôpital, les militaires ont à nouveau fouillé la maison et ont ramassé les débris de la grenade.

Signalons que la Zone Bwiza a connu beaucoup d'arrestations mais que ceux qui ont été acheminés à la B.S.R. sont ceux qui n'avaient pas de pièces d'identité et que le Chef de Zone ne reconnaissait pas. Aussi les autorités de la Zone raccompagnaient-elles les personnes relâchées jusque chez elles pour confirmer leur innocence et ainsi les rassurer et rassurer les voisins.

A Ijabe, on signale 2 morts, l'un tué pour avoir refusé de s'arrêter sur injonction des militaires et l'autre poursuivi par des militaires depuis l'autre côté de la Ntakangwa. Des fouilles systématiques ont commencé à Ijabe mais ont été plusieurs fois interrompues suite aux tirs du 27 novembre dans la matinée.

Finalement, les fouilles ont été abandonnées. Une rafle des veilleurs de nuit du marché d'Ijabe a été organisée par les militaires et le Chef de Zone le 5 décembre à 5 heures du matin. Après contrôle d'identité, ils ont tous été relâchés.

En conclusion, la Zone de Bwiza a donc été touchée par les événements dès que les militaires ont pris position dans le quartier. Les tirs ont commencé et ont tué ou blessé des innocents. Il y a eu beaucoup d'arrestations mais uniquement pour contrôle d'identité; l'attitude du Chef de Zone qui supervisait les contrôles a permis qu'il n'y ait pas de disparition. On peut relever une grave négligence de la part des forces de l'ordre qui ont laissé traîner une grenade pendant 3 jours devant une maison jusqu'à ce qu'elle explose et tue 4 enfants.

Université du Burundi

Les événements de novembre 1991 ont donné lieu, à l'Université du Burundi, Homes de Mutanga, à des suspicions entre étudiants, voire à des divisions d'ordre ethnique.

Des étudiants tutsi ont suspecté leurs collègues hutu de complicité éventuelle avec les assaillants. Ils se sont mis à surveiller les mouvements des étudiants hutu qui sortaient des homes pour se rendre dans les quartiers, les filant parfois jusqu'à destination et exigeant qu'ils montrent le contenu des paquets qu'ils ramenaient ou emportaient. Ils se sont aussi improvisés policiers, en demandant des cartes d'identité aux personnes de l'extérieur qui passaient à l'intérieur ou à côté des homes, et en les acheminant vers les militaires postés au pont Ntakangwa. Les étudiants ne se sont pas préoccupés de savoir ce que devenaient ces personnes.

Il s'est créé une véritable psychose dans les homes essentiellement en raison de la fausse rumeur de possession d'armes à feu par des étudiants hutu. On a même parlé d'un mortier qui se trouverait dans une chambre, ce qui a entraîné la

montée d'une garde, par des étudiants hutu et tutsi, devant la chambre en question. Cela a duré 2 jours, c'est-à-dire jusqu'au moment où la fouille de la chambre a révélé qu'elle n'abritait aucune arme.

Pour faire tomber la tension, les responsables des différents comités des étudiants ont, dès le mardi 26/11/1991, demandé aux autorités de la Régie des Oeuvres Universitaires et de l'Université de permettre la fouille des chambres. Les autorités refusèrent. Estimant que la tension était facilitée par l'oisiveté des étudiants, elles ont plutôt appelé à une reprise des cours pour le lendemain mercredi 27/11/1991. La reprise n'eut pas lieu et de nouvelles concertations étudiants-autorités permirent de déboucher sur la décision de fouille systématique des chambres. C'était le jeudi 28/11/1991. La fouille fut supervisée par des agents de la police judiciaire et des autorités de la Régie et de l'Université. Lors de cette fouille qui n'a révélé aucune arme à feu, un seul incident notoire est à signaler: une étudiante a été conduite à la Police Judiciaire parce qu'elle était accusée par d'autres étudiants, qui l'avaient appréhendée sur le chemin de sortie des homes, d'avoir des tracts, du poison et de l'acide. La police a jugée banale la possession de tracts, et a trouvé que ce qu'on prenait pour du poison et de l'acide n'était que de la farine et un médicament pour l'estomac. L'étudiante, après son interrogatoire, a été conduite chez sa soeur à Mutanga-Nord. Ne la voyant pas revenir, des étudiants hutu se sont inquiétés et ont exigé son retour comme condition préalable de poursuite de la fouille. La fouille a duré jusqu'au vendredi 29/11/1991.

Après la fouille, la tension a sensiblement baissé. Cependant, du fait qu'on n'a rien trouvé de compromettant pour l'un ou l'autre étudiant hutu, certains étudiants tutsi ont fait courir la rumeur selon laquelle les armes auraient été évacuées avant la fouille.

C'est dans le calme que, le lundi matin 1er décembre 1991, les étudiants ont repris les cours. La façon dont la crise a été vécue par les étudiants du campus Mutanga révèle cependant la persistance de la fâcheuse tendance à la globalisation. Il est heureux que les étudiants se soient ressaisis et aient essayé, par le biais notamment de leurs différents comités, de chercher à faire tomber la tension. On peut penser que les autorités administratives auraient été bien inspirées en cherchant à prévenir et à circonscrire plus rapidement et spontanément cette tension qui était prévisible.

CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport n'est guère exhaustif. Au contraire, à plus d'un titre, il mérite d'être complété voire corrigé par des enquêtes plus approfondies sur le terrain. Néanmoins, il permet une compréhension générale du déroulement des événements de novembre 1991. Il autorise aussi quelques constatations et une mise en évidence des principales violations des droits de l'homme auxquelles ces événements ont donné lieu. Il autorise enfin la formulation de recommandations visant à renforcer l'état de droit au Burundi, la voie la plus sûre pour rompre le cycle infernal de la violence.

I. Constatations générales et principales violations des droits de l'homme

1. Les assaillants, surtout dans la province de Cibitoke ont massacré des populations civiles, parfois des familles entières, auxquelles ils en voulaient pour leur seule appartenance ethnique (tutsi) ou pour leur refus de collaboration (hutu).
2. En maints endroits, les assaillants se sont attaqués aux forces de l'ordre, aux camps militaires, aux brigades de gendarmerie et de police. Les différents groupes d'assaillants étaient munis de quelques armes à feu (fusils et grenades) et surtout d'armes blanches (flèches, arcs, machettes...).
3. Les groupes d'assaillants étaient composés aussi bien de personnes natives des régions où ils ont opéré que de personnes récemment infiltrées dans le pays. Les assaillants natifs des différents coins où ont eu lieu des massacres ou des attaques contre les forces de l'ordre étaient des activistes connus du Palipehutu.
4. A Bujumbura, si dans les quartiers situés au Nord de la rivière Ntakangwa, il ressort des témoignages recueillis qu'il y a manifestement eu des assaillants liés à ceux qui ont opéré dans les provinces de Bubanza et Cibitoke, il en va autrement dans les quartiers au Sud de cette rivière où aucune trace de ce genre d'assaillants n'est attestée avec vraisemblance.
5. La répression militaire a fait sur le terrain beaucoup de victimes civiles même dans des endroits où il n'y a pas eu d'affrontements avec les assaillants, soit parce que ceux-ci

ne s'y étaient pas montrés, soit parce qu'ils n'y étaient plus. La plupart des assaillants ont en effet pu prendre la fuite généralement avant l'arrivée des militaires ou sans attendre l'issue des engagements.

6. Dans les lieux de détention, les exécutions sommaires ont été nombreuses. C'est spécialement le cas dans certains camps militaires et brigades de gendarmerie. De plus, presque tous les prisonniers arrêtés dans le cadre des événements de novembre ont été gravement torturés.
7. Le bilan officiel des événements tragiques de novembre 1991 ne fait allusion ni aux blessés, ni aux prisonniers. La conclusion de ce triste constat est que dans notre pays en cas de crise armée, l'objectif des belligérants n'est pas la neutralisation de l'"ennemi", mais son anéantissement, les blessés sont souvent achevés et même l'ennemi qui se rend est exécuté.
8. Sur le terrain comme dans les camps, nombre d'officiers ont fait preuve de respect de la vie humaine. Cependant leurs ordres n'ont pas souvent été respectés par leurs subalternes. Cette insubordination s'est traduite notamment par la ré-arrestation de personnes relâchées et par des exécutions sommaires. Elle n'a malheureusement pas été suivie immédiatement de sanctions appropriées, ce qui a pu encourager la répétition des mêmes actes répréhensibles, violant gravement les droits les plus sacrés de l'homme en général, la Charte de l'Unité en particulier.
9. Le pillage de biens et d'argent a caractérisé aussi bien les assaillants que les militaires. En certains endroits, il apparaît comme le mobile des massacres.
10. En province de Cibitoke, les réfugiés rwandais ont été des cibles privilégiés des assaillants. Cela est déplorable tout comme est inadmissible le fait que certains Rwandais se soient ici et là érigés en justiciers, aient fait preuve d'insubordination à l'égard des autorités administratives et handicapé le retour des réfugiés barundi.

II. RECOMMANDATIONS

La Ligue ITEKA recommande que:

1. Une commission indépendante d'enquête soit mise sur pied pour faire toute la lumière sur les événements de novembre, sur le déroulement des attaques et de la répression.

Les autorités politiques doivent prendre l'habitude de constituer des commissions d'enquête indépendantes et crédibles pour tirer au clair toutes les situations embrouillées d'importance nationale.

Dans le cas d'espèce, si la lumière n'est pas faite, toutes les procédures judiciaires déjà engagées ou à engager déboucheront fatalement sur des impasses ou des parodies de justice. Il faut noter par ailleurs que le flou cultivé autour des responsabilités individuelles dans les différents événements tragiques qu'a connus le pays est à la base des globalisations que l'on déplore et qui génèrent toujours de nouvelles tragédies et autres violations des droits de l'homme.

2. La commission d'enquête soit notamment constituée par des représentants des Ligues des Droits de l'Homme et des Confessions religieuses, des magistrats, des officiers de police, etc.
3. Le rapport de la commission d'enquête soit rendu public.
4. Tous les assaillants, les membres des forces de l'ordre et les civils qui se sont rendus coupables d'exécutions sommaires ou de complicité dans ces exécutions soient rapidement identifiés, arrêtés et jugés.

La Ligue déplore les retards déjà pris par le Ministère Public dans cette tâche.

5. L'instruction des dossiers soit faite conformément à la loi et que les procès soient publics.
6. Les suspects puissent bénéficier de la visite de leurs parents et d'une assistance juridique de leur choix s'ils la souhaitent.
7. La torture soit bannie une fois pour toutes de l'arsenal des méthodes d'interrogatoire. Quiconque y recourt doit être sévèrement sanctionné.

8. Tout soit mis en oeuvre pour retrouver les biens et l'argent volés pendant les événements et que les voleurs soient jugés.
9. Les détenus de novembre ne soient en aucun cas amnistiés avant d'avoir été jugés.
10. Les autorités politiques et la hiérarchie militaire sensibilisent les forces de l'ordre sur la nature et les limites de leur compétence dans les moments de crise, sur la nécessité de respecter constamment la loi.
11. En temps de crise, comme en temps normal, les forces de l'ordre travaillent sous la responsabilité des autorités administratives et politiques.
12. Les forces de gendarmerie et de police soient renforcées et entraînées à faire face aux problèmes de maintien de l'ordre intérieur de façon que l'armée s'occupe uniquement de la défense des frontières nationales.
13. Un service de presse soit mis sur pied au sein du Ministère de la Défense Nationale pour que les informations données par les militaires soient moins sujettes à caution.
14. L'éducation aux droits de l'homme fasse partie de tous les programmes formels et informels d'enseignement et de sensibilisation des citoyens, en vue d'extirper aussi rapidement que possible des mentalités, la globalisation, l'exclusion et l'intolérance, pour cultiver le respect des différences et la considération mutuelle.

La Ligue Burundaise des Droits de l'Homme "ITEKA" demande aux autorités politiques, premières destinataires de ce rapport, de donner une suite positive à ces recommandations. Elle attend en particulier que tout soit mis en oeuvre pour que toute la lumière soit faite sur les événements de novembre 1991 et que les auteurs des massacres commis à l'occasion de ces événements, qu'ils soient assaillants, membres des forces de l'ordre, ou simples particuliers, soient jugés et condamnés conformément à la loi.

La Ligue réitère sa condamnation à l'endroit de toutes violences d'où qu'elles proviennent, ainsi que de tous ses auteurs. Elle condamne en particulier le recours aux massacres des populations à des fins politiques.

La Ligue félicite tous ceux qui, parfois au péril de leur propre vie, se sont dépensés, pour sauver la vie de leurs voisins menacés.

La Ligue salue la clarté et la célérité de l'engagement des autorités politiques à circonscrire les attaques des assaillants de novembre 1991. Cet engagement a empêché la crise de tourner en cauchemar pour des innocents. Il a aussi permis de limiter les massacres commis par les forces de l'ordre à des actes imputables à des individus ou groupes à identifier. La Ligue salue les autorités locales qui, en divers endroits du pays, ont fait preuve d'un sens de responsabilité exemplaire et se sont avérés de véritables défenseurs des droits de l'homme.
